



« Je
ça **JETTE**
OÙ? »

GUIDE pratique des déchets des professionnels et administrations

secteur **ouest**

édition **OCTOBRE 2023**

BONNEMAIN | CARDROC | COMBOURG | CUGUEN | DINGÉ | FEINS | GUIPEL | HÉDÉ-BAZOUGES | IRODOUËR | LA BAUSSAINE | LA CHAPELLE-AUX-FILTZMÉENS | LA MÉZIÈRE | LANGOUËT | LANRIGAN | LES IFFS | LONGAULNAY | LOURMAIS | MEILLAC | MESNIL ROCH | MONTREUIL-SUR-ILLE | PLESDER | PLEUGUENEUC | QUÉBRIAC | SAINT-BRIEUC-DES-IFFS | SAINT-DOMINEUC | SAINT-GONDRAN | SAINT-LÉGER-DES-PRÉS | SAINT-PERN | SAINT-SYMPHORIEN | SAINT-THUAL | TINTÉNIAC | TRÉMÉHEUC | TRÉVERIEN | TRIMER | VIGNOC

www.valcobreizh.fr



SMICTOM
VALCOBREIZH
service public des déchets

INFORMATIONS PRATIQUES

En tant que professionnels (aussi appelé «producteurs non-ménagers» en opposition aux ménages appelés «producteurs ménagers»), vous êtes responsables de la collecte et du traitement des déchets jusqu'à leur élimination (article L541-2 du Code de l'Environnement). Pour cela, vous devez passer un contrat avec un organisme agréé ou utiliser le service public du SMICTOM.

Sont définis comme producteurs non-ménagers toute structure ayant un SIREN : les administrations, les commerçants, les artisans, les professions libérales, les auto-entrepreneurs et autres professionnels.

Une application mobile «Valcobreizh et moi»

Gérez vos déchets **simplement** grâce à l'**application mobile «Valcobreizh et moi»**.

Elle recense **toutes les informations essentielles** vous concernant et vous notifie, par exemple, la modification du jour de collecte en cas de jour férié, le changement d'horaires des déchèteries... Pour la télécharger, rien de plus simple : tapez «Valcobreizh et moi» sur votre playstore ou scannez ce QR code.



MODIFICATION DE SITUATION

Il vous appartient d'informer le SMICTOM en cas de modification de situation juridique (en cas de vente, de changement de gérant, d'arrêt de l'activité ou de liquidation) mais aussi en cas d'installation ou de création.

Vous devez le signaler par écrit auprès de nos services accompagné de votre extrait Kbis.

(Ce guide reprend des extraits des règlements de collecte et de facturation. Ces règlements sont consultables dans leur intégralité sur www.valcobreizh.fr.)

Si vous choisissez le SMICTOM Valcobreizh pour gérer vos déchets, vous aurez accès, en tant que non-ménagers, à plusieurs services :

- la collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères,
- la collecte du tri sélectif,
- la collecte des papiers bureautiques (service spécifique après étude du SMICTOM),
- l'accès en déchèterie (dépôts payants),
- l'acquisition d'un composteur.

LES COLLECTES

Vos déchets assimilés aux ordures ménagères sont collectés une fois par semaine. Vos déchets recyclables sont collectés toutes les deux semaines. Sur certaines communes, les lieux-dits peuvent être collectés un autre jour que celui indiqué dans le tableau ci-dessous.

Informations : www.valcobreizh.fr

Calendrier de collecte 2023

Toutes les semaines (gris) Semaines paires (vert clair) Semaines impaires (vert foncé)

COMMUNES*	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF	COMMUNES*	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF
Bonnemain	LUNDI, À PARTIR DE 4H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	Mesnil Roc'h	LUNDI, À PARTIR DE 4H	MARDI, À PARTIR DE 4H
Cardroc	MARDI, À PARTIR DE 19H	MARDI, À PARTIR DE 4H	Montreuil-sur-Ille	LUNDI, À PARTIR DE 4H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H
Combourg	MARDI, À PARTIR DE 19H	LUNDI, À PARTIR DE 19H	Plesder	LUNDI, À PARTIR DE 4H	MARDI, À PARTIR DE 4H
Cuguen	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	JEUDI, À PARTIR DE 19H	Pleugueneuc	LUNDI, À PARTIR DE 4H	JEUDI, À PARTIR DE 19H
Dingé	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H	Québriac	JEUDI, À PARTIR DE 4H	LUNDI, À PARTIR DE 19H
Feins	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	MARDI, À PARTIR DE 11H	St-Brieuc-des-Iffs	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	MARDI, À PARTIR DE 4H
Guipel	LUNDI, À PARTIR DE 4H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H	St-Domineuc	JEUDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 19H
Hédé-Bazouges	LUNDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	St-Gondran	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 19H
Irodouër	JEUDI, À PARTIR DE 19H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H	St-Léger-des-Prés	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	JEUDI, À PARTIR DE 19H
La Bausserie	MARDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	St-Pern	JEUDI, À PARTIR DE 19H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H
La Chapelle-aux-Filtzméens	MARDI, À PARTIR DE 4H	JEUDI, À PARTIR DE 4H	St-Symphorien	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 19H
La Mézière	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	LUNDI, À PARTIR DE 19H	St-Thual	MARDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H
Langouët	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	Tinténiac	JEUDI, À PARTIR DE 4H	MARDI, À PARTIR DE 4H
Lanrigan	MARDI, À PARTIR DE 19H	JEUDI, À PARTIR DE 19H	Tréméheuc	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H
Les Iffs	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	MARDI, À PARTIR DE 4H	Tréverien	JEUDI, À PARTIR DE 19H	JEUDI, À PARTIR DE 19H
Longaulnay	MARDI, À PARTIR DE 19H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H	Trimer	MARDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H
Lourmais	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	Vignoc	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	JEUDI, À PARTIR DE 4H
Meillac	MARDI, À PARTIR DE 4H	JEUDI, À PARTIR DE 4H			



Merci de bien vouloir sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte.

En cas de jour férié dans la semaine, les collectes sont décalées d'un jour à partir du jour férié et ce jusqu'au samedi.



LA REDEVANCE

Le SMICTOM applique une redevance aux professionnels du territoire. La redevance couvre la période d'une année civile. La redevance est payable trimestriellement (10 avril, 10 juillet, 10 octobre et 10 janvier à N+1) ou en une seule fois au 4^{ème} trimestre.

Elle est composée de deux parties :

1 la **part fixe** qui représente le coût des charges afférentes à l'accès au service public de collecte et de traitement des déchets. Tout professionnel exerçant son activité sur le territoire du SMICTOM Valcobreizh n'ayant pas de contrat privé pour la gestion de l'ensemble de ses déchets y est assujéti.

2 la **part variable** qui correspond à un forfait annuel calculé sur le volume du bac présenté à la collecte (ordures ménagères et/ou tri sélectif)).

Sur présentation de votre carte d'accès personnalisée, il vous est également possible d'accéder aux déchèteries du territoire. **Vos dépôts sont facturés selon leur type et leur volume (lire p5).**

TARIFS 2023

Part fixe	coût annuel du service pour tout professionnel	60 €
		+
Part variable	collecte des déchets industriels assimilés aux ordures ménagères sur 52 semaines	280,80 € pour un bac de 180 litres
		374,40€ pour un bac de 240 litres
		561,60 € pour un bac de 360 litres
		1 029,60 € pour un bac de 660 litres
	collecte du tri sélectif	1 201,20 € pour un bac de 770 litres
		78,00 € pour un bac de 240 litres
		117,00 € pour un bac de 360 litres
		250,38 € pour un bac de 770 litres

Après étude par les services du SMICTOM, il est possible de bénéficier de la collecte des papiers bureautiques (lire p14), incluse dans la part fixe d'accès au service.

TARIFS 2023 DES DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIE

Gravats	36 €/m ³ ou 45 €/t
Bois	9 €/m ³ ou 75 €/t
Polystyrène	8 €/m ³ ou 65 €/t
Végétaux	11 €/m ³ ou 30 €/t
Incinérables	31 €/m ³ ou 145 €/t
Déchets toxiques	2 €/kg
Plaques de plâtre	39 €/m ³ ou 54 €/t
Huiles (vidange, friture)	1 €/litre
Cartons	Non-facturé (depuis le 01/10/22)
Ferrailles	5 €/m ³ ou 65 €/t
Plastiques durs	15 €/m ³ ou 65 €/t
DEEE, batteries	Non-facturé

CONDITIONS D'EXONÉRATION TOTALE OU PARTIELLE

Si votre chiffre d'affaire est inférieur à 30 000 € et que vous n'utilisez pas les services du SMICTOM, vous pouvez demander une exonération (partielle ou totale) qui sera examinée par le bureau du SMICTOM.

Si vous utilisez l'un des services du SMICTOM mentionnés page 4, vous ne pouvez pas demander d'exonération de la part fixe.

Toute demande d'exonération doit être formulée par écrit dans un délai de trois mois à compter de la date limite de paiement ou du changement de situation et accompagnée obligatoirement de pièces justificatives :

- justificatifs prouvant le chiffre d'affaires à N-1 ;
- copie des contrats à jour avec les organismes d'enlèvement des déchets agréés pour tous les types de déchets produits ou tous documents attestant de la collecte et du traitement régulier pour l'entièreté des déchets ;
- l'extrait Kbis pour les entreprises qui ont cessé leur activité.

Peuvent solliciter une exonération totale ou partielle (voir tableau ci-dessous) :

- les professionnels dont le chiffre d'affaires n'excède pas 30 000 € ;
- les activités nouvellement créées et n'ayant pas encore de justificatif de leur chiffre d'affaires annuel.

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL		Taux d'exonération
Non-ménagers : cas général	Non-ménagers : hébergement touristique	
Inférieur à 10 000 €	Inférieur à 5 000 €	100%
Entre 10 000 € et 14 999 €	Entre 5 000 € et 9 999 €	75%
Entre 15 000 € et 19 999 €	Entre 10 000 € et 14 999 €	50%
Entre 20 000 € et 30 000 €	Entre 15 000 € et 20 000 €	25%



DANS LE BAC JAUNE, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

EMBALLAGES PLASTIQUES



Bouteilles, bidons



Bouteilles d'huiles



Produits entretien



Tubes de dentifrice



Flacons de sauce



Gels douche, shampoings



Pots de yaourt, barquettes plastique



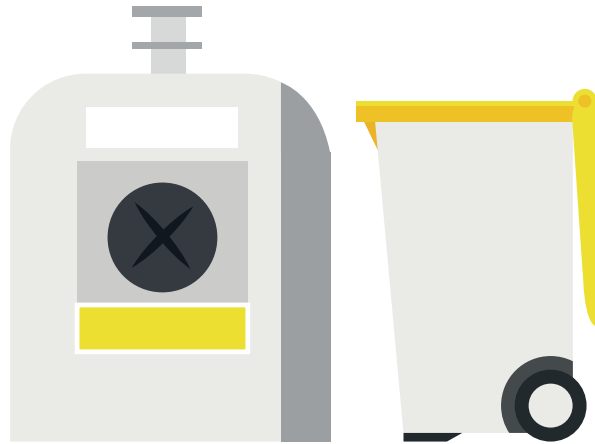
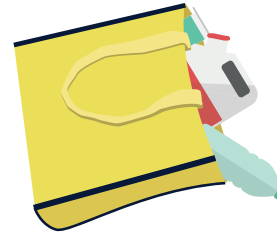
Barquettes en polystyrène



Sachets et sacs



Films, blisters



**EN VRAC, SANS SAC,
bien vidés, pas besoin
de les laver !**

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Aérosols



Canettes, conserves



Capsules, couvercles

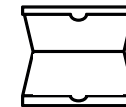


Tubes

EMBALLAGES CARTONS



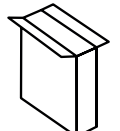
Briques alimentaires



Boîtes à pizza



Boîtes d'œufs



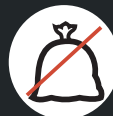
Contenants en carton



LES FAUX-AMIS
DU TRI SÉLECTIF :



Jouets



Sacs jaunes/
sacs poubelle



Couches



Gros cartons
bruns



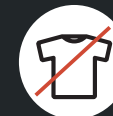
Bouteilles
en verre



Objets
électroniques



DASRI
(seringues...)



Vêtements



Objets
en plastique



LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI !



ON PENSE AU BRUIT :
on évite de jeter du verre
entre 22 h et 6h

COLONNE VERRE

On enlève les couvercles/
bouchons avant de jeter !



Bouteilles
en verre



Bocaux
(cornichons...)



Petits
pots



Pots
(confiture...)



D'abord stocké sur le territoire du SMICTOM, le verre est ensuite acheminé vers une usine de recyclage pour y être broyé, fondu et transformé en nouveaux contenants.

8



LES FAUX-AMIS
DU VERRE :



Vaisselle cassée



Miroirs, vitres



Ampoules, néons



**30% D'ORDURES MÉNAGÈRES EN MOINS
GRÂCE AU COMPOSTAGE !**

LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI ?

Le compostage est un **processus naturel** qui permet de **valoriser les matières organiques** grâce à la présence de micro-organismes, d'oxygène et d'eau. Les déchets **se décomposent et se transforment en un produit fertilisant**, riche pour la terre et 100% naturel.

Pourquoi composter ?

Composter est un excellent moyen de réduire le volume de ses ordures ménagères : c'est **30% de déchets en moins** dans sa poubelle !

Faites l'acquisition d'un composteur avec le SMICTOM VALCOBREIZH

Vous avez la possibilité d'acquérir un composteur auprès du SMICTOM :

- le 150 litres à 50 €,
- le 400 litres à 49 €,
- le 600 litres à 63 €
- 1 000 litres à 92 €.

Les modèles (bois)

- 150 L, 55cm x 55cm x 75 cm,
- 400 L, 77 cm x 77 cm x 75 cm,
- 600 L, 96 cm x 96 cm x 75 cm,
- 1 000 L, 145 cm x 145 cm x 75 cm.



Pour faire l'acquisition d'un composteur, contactez le service Prévention du SMICTOM : prevention@valcobreizh.fr.

9



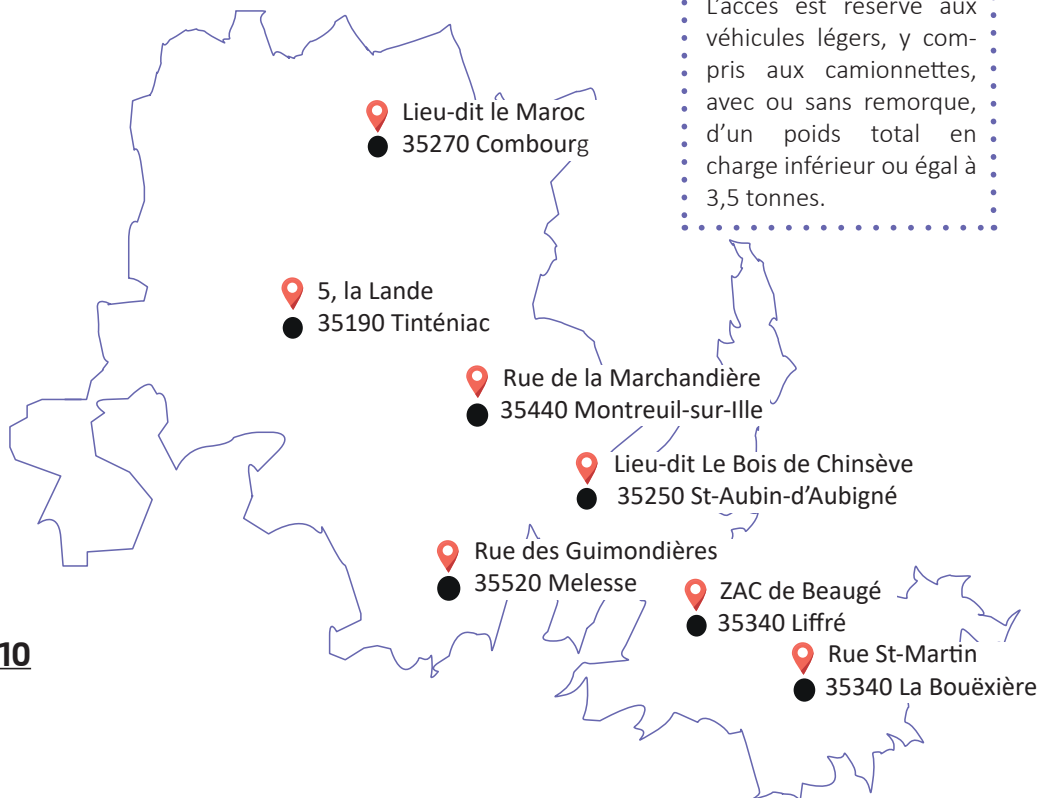
BIEN TRIER, C'EST AUSSI DANS LES 7 DÉCHÈTERIES !

7 DÉCHÈTERIES RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE

L'accès en déchèterie est autorisé sur présentation de votre carte professionnelle (si vous n'avez pas reçu la vôtre ou si vous venez de vous installer, la carte est à demander auprès du SMICTOM muni d'un extrait Kbis et d'une pièce d'identité). Tout dépôt est facturé.



LOCALISATION



Avant tout dépôt, merci de vous présenter à l'agent d'accueil.

L'accès est réservé aux véhicules légers, y compris aux camionnettes, avec ou sans remorque, d'un poids total en charge inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

LES HORAIRES

Les déchèteries du territoire du SMICTOM VALCOBREIZH vous accueillent du lundi au vendredi (accès réservé aux particuliers le samedi) selon les horaires précisés ci-dessous.

Ces horaires sont donnés sous réserve de modifications liées à d'éventuels travaux. Infos sur www.valcobreizh.fr

COMBOURG

Lundi : 14h-17h
Mardi : fermée
Mercredi : 9h-12h 14h-17h
Jedi : 9h-12h 14h-17h
Vendredi : 9h-12h 14h-17h

LA BOUËXIÈRE

Lundi : 14h-17h
Mardi : fermée
Mercredi : fermée
Jedi : 9h-12h 14h-17h
Vendredi : 9h-12h 14h-17h

LIFFRÉ

Lundi : 9h-12h 14h-17h
Mardi : 9h-12h 14h-17h
Mercredi : 9h-12h 14h-17h
Jedi : fermée
Vendredi : 9h-12h 14h-17h

MELESSE

Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h 14h-17h
Mercredi : 9h-12h 14h-17h
Jedi : fermée
Vendredi : 9h-12h 14h-17h

MONTREUIL-SUR-ILLE

Lundi : fermée
Mardi : fermée
Mercredi : 14h-17h
Jedi : fermée
Vendredi : 9h-12h 14h-17h

TINTÉNIAC

Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h 14h-17h
Mercredi : 9h-12h 14h-17h
Jedi : fermée
Vendredi : 9h-12h 14h-17h

ST-AUBIN-D'AUBIGNÉ :

Lundi : 14h-17h,
Mardi : fermée, **Mercredi** : 9h-12h 14h-17h, **Jedi** : 9h-12h 14h-17h, **Vendredi** : 9h-12h 14h-17h



Avant tout dépôt, pensez à présenter votre carte d'accès à l'agent d'accueil. Tout dépôt est facturé.

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés. Fermeture à 18h entre le 1^{er} avril et le 31 octobre.



BIEN TRIER, C'EST AUSSI DANS LES 7 DÉCHÈTERIES !

COMMENT BIEN PRÉPARER SA VENUE ?

Vérifiez bien les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie. Sur Internet, fiez-vous uniquement aux horaires indiqués sur www.valcobreizh.fr.

Si vos déchets sont lourds ou encombrants, faites vous accompagner. Les agents de déchèterie n'ont aucune obligation de vous aider à décharger. Sur place, n'hésitez pas, en cas de doute, à demander conseil aux agents.

Organisez votre chargement avant de vous rendre en déchèterie. Vous aurez à déposer les déchets en fonction de leur type et catégorie. Pour faciliter votre dépôt et gagner du temps sur place, vérifiez que vos déchets sont acceptés en déchèterie (lire plus bas), trie-les par filière et optimisez votre déplacement en regroupant vos déchets en remplissant bien votre véhicule et/ou remorque (à bâcher pour éviter les envois lors du trajet).

MAISON DU RÉEMPLOI



Peinture



Déchets diffus
spécifiques



Écrans



Huiles de
vidange



Huiles de
friture



Ampoules



Cartouches
d'encre



Piles et accu-
mulateurs



Batteries



Petits appareils
électroménagers



Gros appareils
électroménagers

QUELS DÉCHETS DÉPOSER ?

QUAI DES MATÉRIAUX



Cartons



Bois



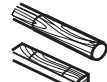
Incinérables



Polystyrène



Métaux



Bois traités/
peints



Ameublement



Déchets enfouis

AIRE DES VÉGÉTAUX



Branches,
bûchettes



Tontes de
pelouse



Végétaux en
mélange

CELLULES DES GRAVATS



Gravats
recyclables



Déblais/
gravats



Plâtre et
plaques de
plâtre

Les entreprises spécialisées

Les médicaments, les aiguilles, les seringues et tout autre déchet d'activité de soins sont à déposer dans les pharmacies partenaires. Les déchets tels que l'amiante, les pneumatiques, les explosifs..., doivent être gérés par des organismes agréés.



LES ERREURS EN DÉCHÈTERIE :

- Ordures ménagères - Tri sélectif - Déchets d'activités de soins (DASRI) - Bouteilles de gaz - Pneumatiques - Extincteurs - Amiante - Produits radioactifs - Médicaments - Explosifs - Souches...

BACS PAPIERS BUREAUTIQUES



Bac sécurisé



Enveloppes blanches



Feuilles de cahiers et de bloc-notes



Courriers, factures



Papiers blancs imprimés en noir et blanc ou en couleurs

Le SMICTOM vous propose la mise à disposition de bacs sécurisés de 120 l pour une collecte de vos papiers bureautiques* une fois tous les 2 mois.

* sous conditions. Renseignements : professionnels@valcobreizh.fr



Faux-amis : enveloppes marron, papier coloré, post-it.

UNE SECONDE VIE POUR LES TEXTILES

BORNE

LE RELAIS



Vêtements



Chaussures



Maroquinerie



Linge de maison

Vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie..., les textiles peuvent bénéficier d'une seconde vie grâce aux bornes Le Relais, disponibles notamment en déchèteries. En bon état, ils bénéficieront à d'autres personnes. Abîmés, ils seront recyclés en chiffon d'essuyage ou en isolant.

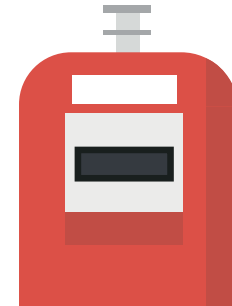
JOURNAL DEVIENDRA ISOLANT



COLONNE

JOURNAL

Déposez ici exclusivement vos journaux !



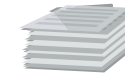
Grâce à la collecte séparée, les journaux seront transformés en isolant (thermique ou acoustique) écologique.

Déposer ici vos journaux, c'est soutenir les projets des écoles ! **Le SMICTOM reverse 70 € par tonne de journaux collectés aux associations de parents d'élèves partenaires.**

PAPIER REDEVIENDRA PAPIER

COLONNE

PAPIER



Feuilles papier



Livres, annuaires, catalogues



Cahiers, bloc-notes



Magazines



Le SMICTOM reverse 40 € par tonne de papiers aux associations de parents d'élèves partenaires. Ils seront recyclés pour redevenir du papier.



Faux-amis : cartons, papier-cadeaux, papiers souillés, photos, films plastique, etc.

Tout changement de situation est à signaler au plus tôt auprès de nos services.



HORAIRES D'ACCUEIL

- **accueil physique** : les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h ; les mardis et jeudis de 9h à 12h30

- **accueil téléphonique** : de 9h à 12h du lundi au vendredi

CONTACTS :

Adresse : SMICTOM Valcobreizh

1 La Lande - 35190 TINTENIAC

Téléphone : 02 99 68 03 15

Courriel : professionnels@valcobreizh.fr

Pour toutes vos démarches en ligne :

www.valcobreizh.fr rubrique **Mon compte**

Ne ratez rien de l'actualité du SMICTOM :

SUIVEZ-NOUS sur les **réseaux sociaux** !

